ACADÉMIE
DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

CSA-A-FS-SSCT
Bilan 2023-2024

Bilan des fiches « Registre Santé Sécurité au Travail »

CSA-A-FSSSCT du 8 octobre **2024**

SOMMAIRE

Introduction 3
1. Synthèse académique des fiches Santé Sécurité au Travail 3
2. Analyse des fiches Santé Sécurité au Travail par département 4
3. Répartition des fiches Santé Sécurité au Travail selon les familles de risque 5
3.1 Analyse des fiches Santé Sécurité au Travail relatives aux risques Psycho-Sociaux 6

Introduction

L'article 3-2 du décret 82-453 relatif à la santé , sécurité au travail dans la fonction publique prévoit la mise à disposition d'un Registre de Santé et de Sécurité au Travail, RSST, au niveau de chaque structure afin que chaque personnel et éventuellement usager puissent :
- signaler l'observation d'une situation de travail susceptible de porter atteinte soit à la santé physique ou mentale, soit à la sécurité des personnes et des biens
- suggérer des améliorations relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Ce registre, outil de communication entre l'agent et son responsable hiérarchique, est consultable par les membres des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, le service de médecine de prévention, les conseillers et assistants de prévention, l'inspecteur santé , sécurité au travail et de l'ensemble des agents d'une même structure. Ce registre participe à la démarche de prévention des risques professionnels. Il permet d'évaluer les risques, au jour le jour, à partir de l'observation des situations de travail.

Depuis 2020, le Registre Santé et Sécurité au Travail, RSST, de la Région Académique de Rennes est **dématérialisé.** Il est présent dans l'ensemble des écoles, collèges, lycées et services. Il est accessible à tout agent disposant d'une adresse @ac-rennes.fr avec l'envoi d'une notification au supérieur hiérarchique de l'agent en cas de rédaction d'une observation ou d'une suggestion,.

Depuis 2021, à partir des données de l'applicatif, une synthèse est réalisée dans chacune des instances académiques et départementales afin de visualiser l'évolution du nombre et de la typologie des signalements RSST.
Les observations présentées ci-dessous portent sur la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

1. Synthèse académique des fiches Santé Sécurité au Travail

Pour la période observée, 4 009 signalements RSST ont été saisis par 805 écoles ou établissements de l'académie.
Par comparaison avec l'année précedente, pour la même période, ces données représentent :

- - 1 221 signalements de plus soit une augmentation de **+43,8%** du nombre de signalements
- - 181 écoles ou établissements de plus soit une augmentation de **+29%**.

78,9% des signalements saisis proviennent du 1er degré. Cette répartition de 4/5e des fiches rédigées par le premier degré est identique à l'année précédente.
51,6 % des signalements saisis proviennent du département 35 avec cependant une légère diminution de 4,7 points par rapport à l'année précédente.

La hausse générale du nombre de signalement RSST provient du 1er degré qui enregistre une hausse de **+43,7%** (+963 signalements) et des collèges du 2nd degré qui enregistrent une hausse de **+74,8%** (+217 signalements). Le nombre de signalement pour les lycées reste quasi-stable par rapport à l'année précédente.

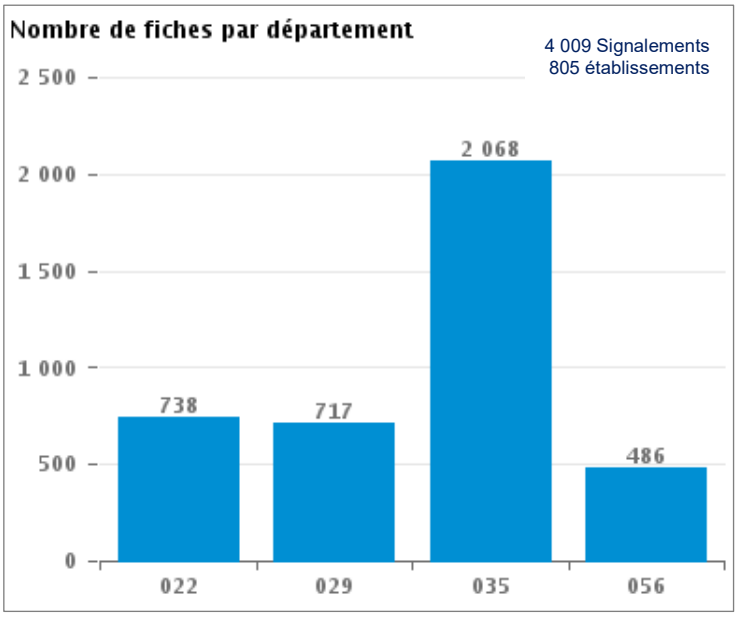

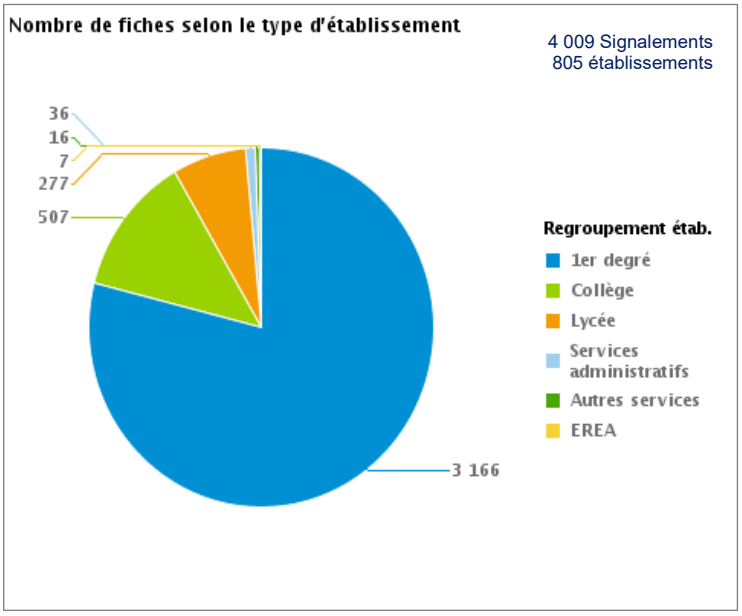

2. Analyse des fiches Santé Sécurité au Travail par département

Côtes d'Armor :

Répartition des 738 Fiches – 80,9 % pour le 1er degré

Nombre établissements avec signalement : 173

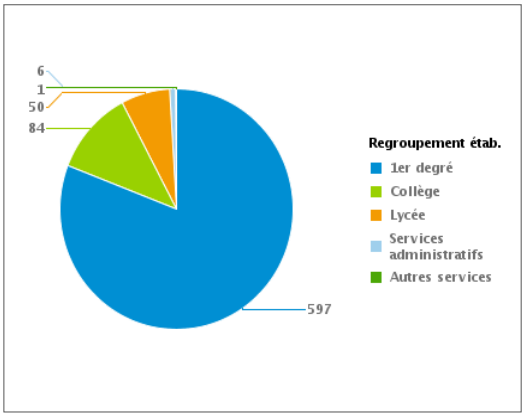

Ille et Vilaine :

Répartition des 2 068 Fiches – 80,9 % pour le 1er degré

Nombre établissement avec signalement : 316

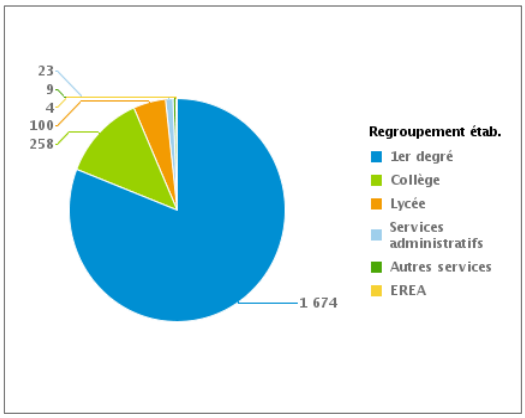

Finistère :

Répartition des 717 Fiches – 70,6 % pour le 1er degré

Nombre établissement avec signalement : 186

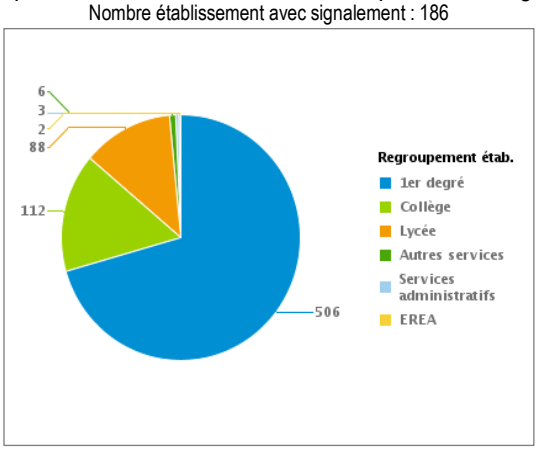

Morbihan :

Répartition des 486 Fiches – 80 % pour le 1er degré

Nombre établissement avec signalement : 130

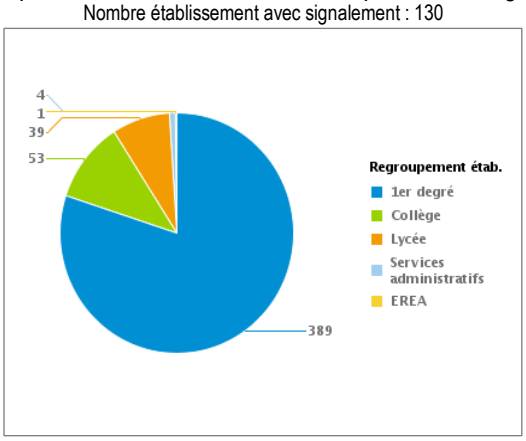

Par département :

- **Pour le département 22** et la période observée, 738 signalements RSST ont été saisis par 173 écoles ou établissements.
- Par comparaison avec l'année précedente, pour la même période, ces données représentent :
  - 254 signalements de plus soit une augmentation de **+52,5%** du nombre de signalement
  - 49 écoles ou établissements de plus soit une augmentation de **+39,51%**.

- **Pour le département 29** et la période observée, 717 signalements RSST ont été saisis par 186 écoles ou établissements.
- Par comparaison avec l'année précedente, pour la même période, ces données représentent :
  - 305 signalements de plus soit une augmentation de **+ 74%** du nombre de signalement
  - 52 écoles ou établissements de plus soit une augmentation de **+ 38,8 %**.

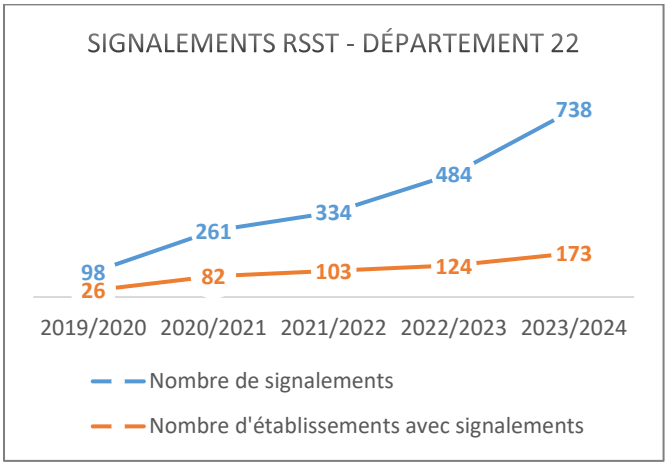

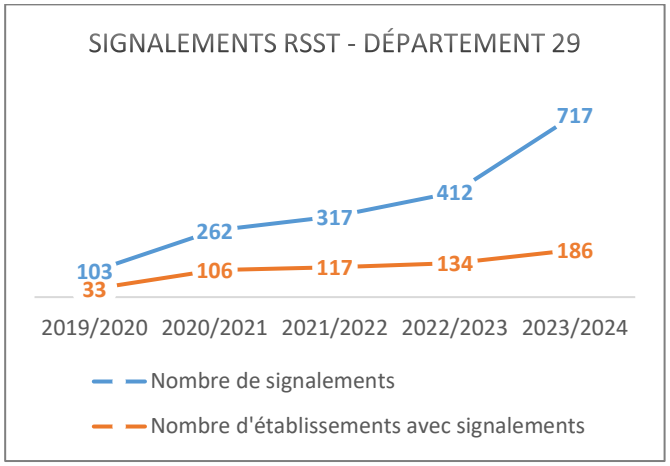

- **Pour le département 35** et la période observée, 2 068 signalements RSST ont été saisis par 316 écoles ou établissements.
- Par comparaison avec l'année précedente, pour la même période, ces données représentent :
  - 498 signalements de plus soit une augmentation de **+31,7%** du nombre de signalement
  - 43 écoles ou établissements de plus soit une augmentation de **+15,8%**.

- **Pour le département 56** et la période observée, 486 signalements RSST ont été saisis par 130 écoles ou établissements
- Par comparaison avec l'année précedente, pour la même période, ces données représentent :
  - 164 signalements de plus soit une augmentation de **+50,9%** du nombre de signalement
  - 37 écoles ou établissements de plus soit une augmentation de **+39,8%**.

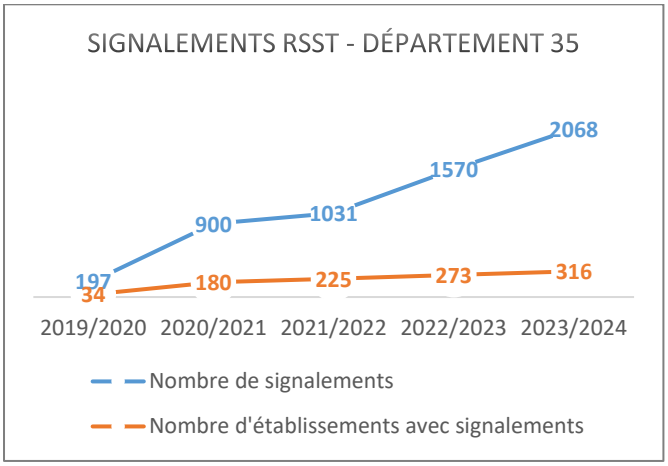

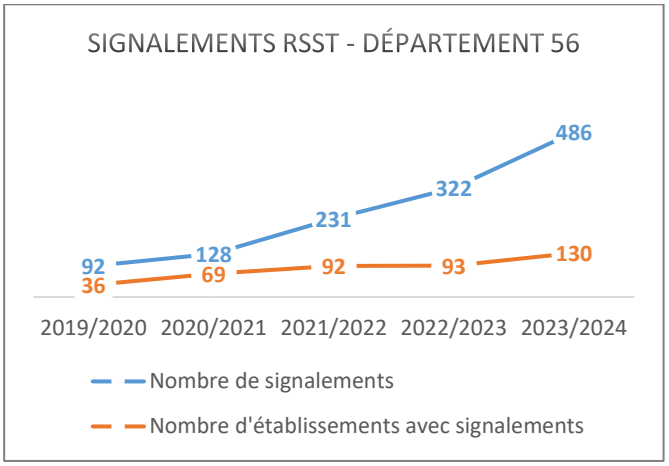

Tous les départements enregistrent une augmentation :

- du nombre de signalements. Selon les départements, cette augmentation évolue dans des proportions variables allant de 31,7% pour le département 35 à 74% dans le département 29.
  À l'exception du département 35, les 3 autres départements dépassent la moyenne académique de 43,8% d'augmentation du nombre de signalement.
- du nombre d'écoles ou d'établissements réalisant au moins un signalement dans le registre. Selon les départements, cette augmentation évolue dans des proportions variables allant de 15,8% dans le département 35 à 39,8% dans le département 56.
  À l'exception du département 35, les 3 autres départements dépassent la moyenne académique de 29% d'augmentation du nombre d'écoles réalisant au moins un signalement.

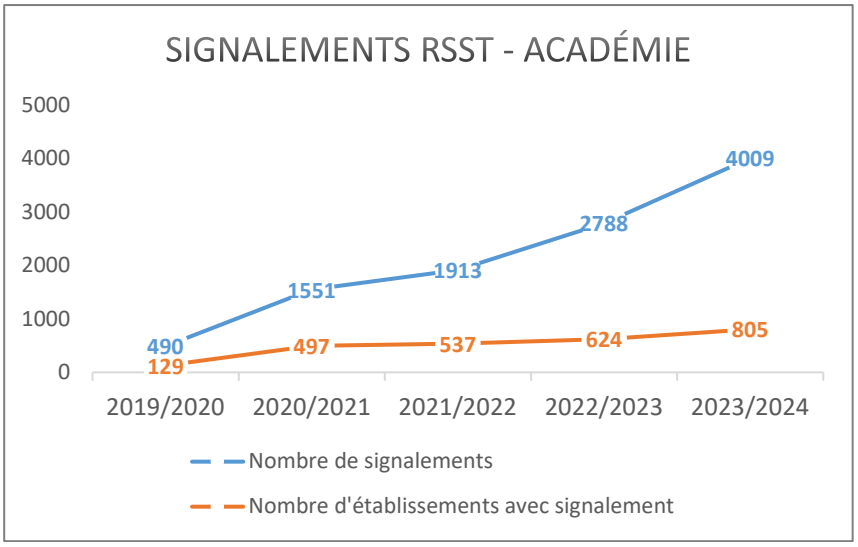

3. Répartition des fiches Santé Sécurité au Travail selon les familles de risque

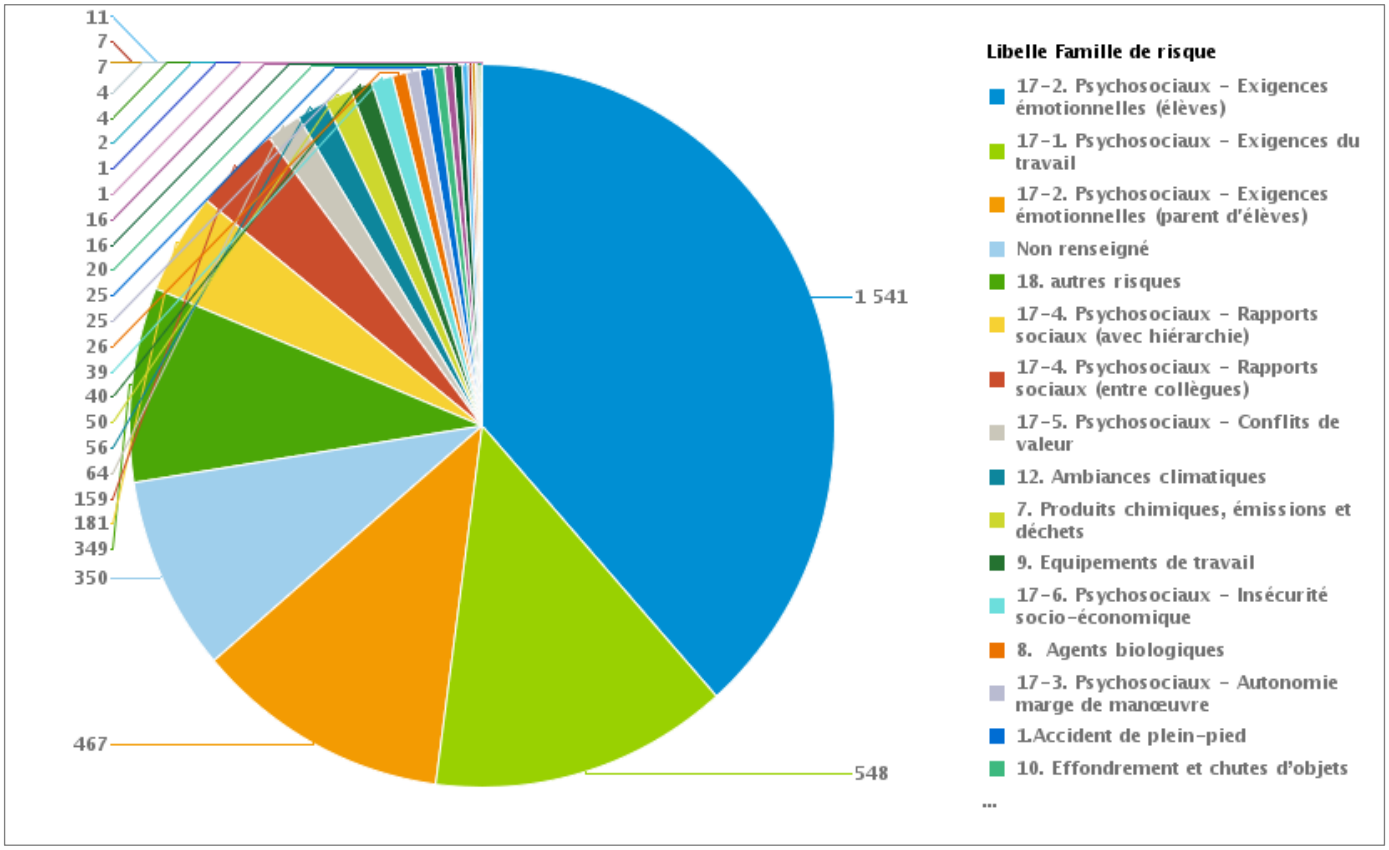

75.43 % des signalements saisis au niveau de la région académique sont enregistrés sous l'item « situations de travail en lien avec les risques psycho-sociaux ».

3.1 Analyse des fiches Santé Sécurité au Travail relatives aux risques Psycho-Sociaux
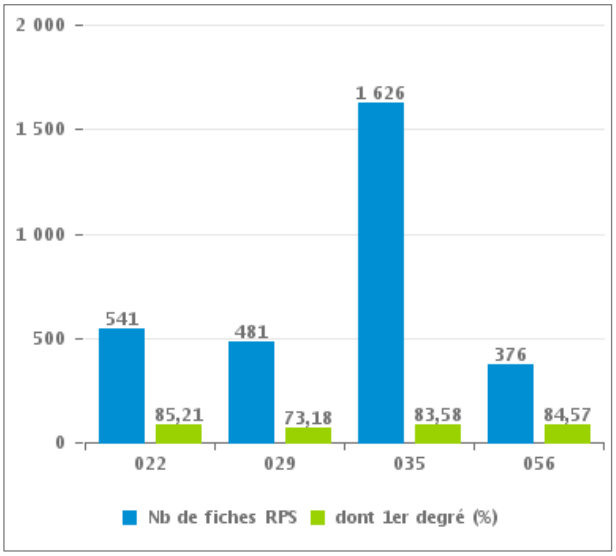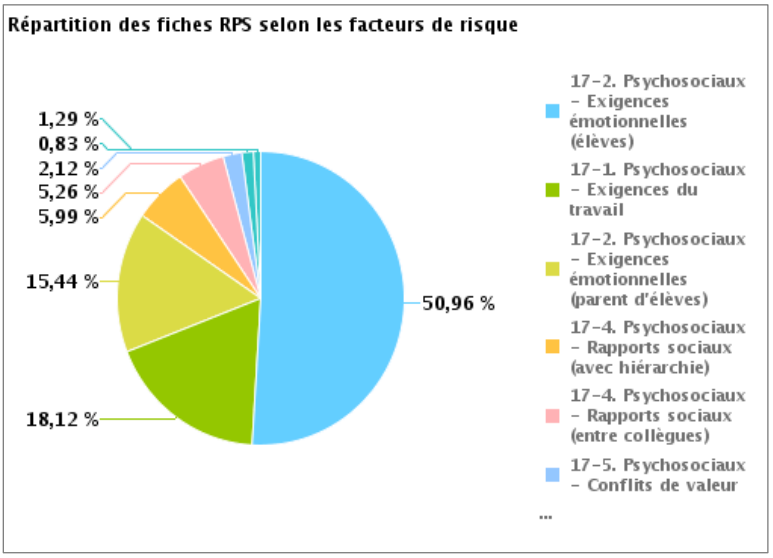
Sur un total de 4 009 fiches RSST, 3 024 sont enregistrées sous la famille des risques psychosociaux soit 75,43 % des signalements avec une augmentation de +2,8 points, correspondant à +1 000 fiches, par rapport à l'année précédente.
Selon les départements, la proportion des signalements concernant les RPS dans le 1er degré varie entre 73,2% et 85,2%.
Au niveau de l'ensemble des signalements RPS, les observations se répartissent à :
- 50,96% sous l'item « exigence émotionnelle en lien avec l'élève »,
- 13,66 % sous l'item « exigences du travail »
- 11,64% sous l'item « exigences émotionnelles en lien avec les parents ».